

Conférence générale

GC(57)/INF/15
25 novembre 2013

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-septième session ordinaire

Communication du 29 octobre 2013 reçue de la Mission permanente de la République turque auprès de l'Agence concernant des déclarations faites à la 57^e session ordinaire de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu de la Mission permanente de la République turque auprès de l'Agence une communication datée du 29 octobre 2013 concernant des déclarations faites à la 57^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA.
2. À la demande de la mission permanente, cette communication est reproduite ci-après pour information.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE TURQUE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

2013/68324910/1073000

29 octobre 2013

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous présenter notre réaction aux allégations sans fondement contenues dans la « Communication du 20 septembre 2013 reçue de la Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence concernant des déclarations faites à la 57^e session ordinaire de la Conférence générale », distribuée par le Secrétariat le 26 septembre 2013 (document GC(57)/INF/14).

J'aimerais citer les propos suivants, les seuls qui se rapportent à la centrale nucléaire arménienne dans la déclaration de la Turquie à la 57^e session ordinaire de la Conférence générale, qui est aussi disponible sur le site de l'AIEA :

« L'incident de Fukushima a une fois de plus attiré l'attention du monde sur l'importance de la sûreté nucléaire. Pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise ailleurs, nous devons continuer vigoureusement nos efforts afin de renforcer la sûreté nucléaire ...

Nous encourageons l'Agence à poursuivre ses efforts visant à fournir des orientations, un appui et une assistance aux États Membres dans l'établissement et le maintien de règlements et d'une infrastructure adéquats de sûreté ...

En particulier, la sûreté dans les centrales nucléaires anciennes doit être minutieusement examinée. À cet égard, la centrale nucléaire très ancienne de Metamor, qui est située dans une zone sismique en Arménie et n'a pas de structures de protection, reste un sujet de préoccupation pour la Turquie et les autres voisins de l'Arménie. Nous soulignons encore une fois que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éliminer les risques liés à cette centrale ».

Il est regrettable que ces propos, qui soulignent l'importance accordée par la Turquie à la sûreté nucléaire dans le monde, en particulier en ce qui concerne une centrale nucléaire ancienne située juste de l'autre côté de sa frontière, dans une région sujette aux catastrophes naturelles, soient considérés comme des allégations politiquement motivées par la représentation permanente de l'Arménie. Ce ne sont pas des propos politiques, mais un écho des préoccupations mondiales pour la sûreté nucléaire exprimées de plus en plus ouvertement après l'incident de Fukushima. Je suis, toutefois, encouragé par les mots de la lettre au sujet de la coopération entre l'AIEA et le gouvernement arménien concernant la sûreté de la centrale nucléaire arménienne. Nous serions extrêmement reconnaissants à l'Agence de faire connaître aux États Membres, en particulier ceux qui sont à proximité de cette centrale, la nature et l'étendue de son implication, ainsi que son évaluation.

En outre, il est aussi regrettable que la lettre du représentant permanent de l'Arménie soit largement consacrée à des questions extérieures au mandat ou aux compétences de l'AIEA. Toutefois, pour que les accusations portées contre la Turquie ne restent pas sans réponse, j'aimerais rappeler que la Turquie a été l'un des premiers pays à reconnaître l'indépendance de la République d'Arménie déjà

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA

le 16 décembre 1991 et aussi le pays qui a invité l'Arménie à devenir membre fondateur de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire le 25 juin 1992, organisation dont elle assure actuellement la présidence. La Turquie ne veut ni l'isolement de l'Arménie, ni son exclusion de la coopération régionale. Bien au contraire, elle veut la normalisation des relations dans la région, ce qui n'est possible qu'avec la participation constructive de l'Arménie. Toutefois, l'Arménie refuse de reconnaître les frontières internationales entre nos deux pays en vertu du Traité de Kars de 1921. Elle continue aussi d'occuper environ 20 % du territoire de son autre voisin. Nous serions très heureux si l'Arménie pouvait donner à l'Agence les coordonnées précises de ses frontières internationalement reconnues.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre aux Etats Membres de l'AIEA dans le cadre des procédures établies, comme réponse au document GC(57)/INF/14.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

Tomur BAYER
Ambassadeur
Représentant permanent